

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	35 (1890)
Heft:	1
Artikel:	À propos du rôle de l'artillerie dans les dernières manœuvres
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-348147

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

description des divers ouvrages et des fortifications elles-mêmes.

La proposition de la commission unanime est ainsi conçue :

Le crédit de fr. 600,000 pour fortifications du massif du St-Gothard, sollicité par le Conseil fédéral lui est accordé, et, par conséquent, dans le même ordre d'idées, le poste de fr. 3,000,000 porté au budget pour 1890, pour fortifications au Gothard, et mis à la disposition du bureau des fortifications, est approuvé.

Berne, le 5 décembre 1889.

Au nom de la commission, le rapporteur : Gallati.

Sur la carte qui devait accompagner notre numéro de décembre 1889 et qui est expédiée avec notre numéro de ce jour, on trouvera indiqués par six triangles Δ les ouvrages du Gothard dont il est question ci-dessus. Les emplacements des villages de Hospenthal, Réalp, Airolo sont indiqués par les lettres H. R. A.. La région du Burgenstock sur la rive unterwaldoise du lac de Lucerne est marquée par un B.



A propos du rôle de l'artillerie dans les dernières manœuvres.

Les Athéniens se fatiguaient d'entendre appeler Aristide, *le Juste*, et ils le bannirent. Des faits pareils se reproduisent à toutes les époques ; les enfants changent de jouets ; les hommes abattent leurs idoles pour en mettre d'autres sur le piédestal ; la mode, la versatilité humaine le veut ainsi.

Le militaire n'échappe pas à cette influence ; nous pourrions en fournir d'abondantes preuves ; nous n'en citerons qu'une propre à notre armée. Pendant les 10 ou 15 dernières années, grâce, disons-le, aux hommes capables, infatigables et dévoués qui étaient à la tête de notre artillerie, cette arme était l'objet de tous les éloges ; on la citait en exagérant comme pouvant presque se placer à côté des artilleries permanentes et l'on enviait sa discipline, son degré d'instruction, sa mobilité, ses qualités manœuvrières, la capacité de ses officiers. Elle était l'enfant choyé de notre armée.

Mais un jour arriva, il y a un an environ, où on se lassa de ces éloges et au lieu de se borner à s'en abstenir, il devint de mode de rabaisser si ce n'est encore dans l'opinion publique, tout au moins dans les milieux militaires, les mérites de cette arme. Pour les uns, dans les manœuvres, on la considère quasi comme une entrave, un *impedimentum*, on la laisse isolée, on ne l'ins-

truit pas des vues tactiques et de la pensée du chef ; on la laisse se morfondre dans une position. Pour les autres, elle est une sorte d'arme aristocratique, qui fait bande à part, qui travaille pour elle, sans s'inquiéter des armes sœurs. Il en est enfin qui cherchent à la faire passer pour une vieille pédante, occupée seulement de chercher de *belles positions* et à la fin des combats de *bons cantonnements*, sans aucun souci de savoir si ces belles positions sont celles qu'il faut prendre pour coopérer au succès commun, sans se pénétrer de l'esprit de solidarité qui veut que chacun soit bien cantonné et non pas seulement son propre corps.

Les réflexions qui précèdent et que nous pourrions développer plus longuement, nous sont suggérées par un article étonnant paru dans le n° 10 d'octobre 1889 de la « Schweizerische Monatschrift für Offiziere aller Waffen » supplément ou annexe de la « Gazette d'artillerie ».

L'auteur, à propos des manœuvres récentes des III^e et V^e divisions, distribue le blâme et la louange à l'infanterie et à la cavalerie et il a mille fois raison, en constatant les progrès incontestables réalisés par elles. Leurs progrès sont remarquables en effet. Mais pourquoi, traitant de l'artillerie, après les critiques, l'auteur n'a-t-il trouvé aucune parole louangeuse pour cette arme spéciale ? N'y a-t-il donc eu qu'à critiquer dans le rôle qu'elle a joué pendant le rassemblement de troupes ? Nous ne le pensons point et ne relevons néanmoins ce fait qu'à l'appui de ce que nous avons dit en commençant ces lignes, d'une sorte de réaction en vertu de laquelle il n'est plus de bon ton, de mode, de louer l'arme savante.

Bornons-nous à examiner les critiques et voyons si elles sont empreintes de l'esprit de bienveillance que nous devons apporter tous les uns envers les autres et si elles ont été dictées à leur auteur par le précepte de Boileau :

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Il commence par se déclarer *laïque* en matière d'artillerie; c'est sans doute pourquoi il dit être de ceux qui n'attendent pas de grandes choses de la tactique d'artillerie et de ses secrets mystères. Et il cite Hohenlohe à l'appui.

Or, l'éminent écrivain allemand n'a jamais à notre connaissance porté un pareil jugement sur l'artillerie actuelle, mais bien sur celle de 1866. Le chapitre de ses lettres sur l'artillerie, intitulé : « De l'esprit de caste » est sans doute celui auquel il est fait allu-

sion (pages 86 et suivantes de l'édition allemande; pages 139 et suivantes de la traduction française). Il nous semble en conséquence que si l'on veut s'appuyer sur des autorités, il faudrait tout au moins le faire en tenant compte des époques dont il est question et ne pas parler de la tactique mystérieuse de l'artillerie, alors que l'on serait fort embarrassé de fournir un exemple. Au surplus, l'auteur se contredit lui-même en disant que toute la préoccupation de l'artillerie dans nos dernières manœuvres, était de chercher de *belles* positions. Admettant que cela soit exact, cette tactique élémentaire et puérile ne recèlerait rien de mystérieux, ni de secret.

Ce qui est vrai, c'est que la tactique de l'artillerie est, beaucoup plus que celle de l'infanterie, subordonnée aux circonstances du terrain et que, tandis que l'arme principale peut se transporter partout et partout agir et combattre, il n'en est pas de même pour l'artillerie. Un terrain coupé de fossés, de bois rapprochés, marécageux, sans chemins praticables aux voitures de guerre, peut être utilisé par le fantassin, mais il ne pourra être occupé par des canons. Le choix des positions, par la nature même des choses, devient donc une préoccupation légitime et obligatoire pour l'officier d'artillerie. C'est dans ce fait que gît l'infériorité de l'artillerie vis-à-vis d'autres armes, mais elle n'y peut rien changer, pas plus qu'on ne pourrait lui faire un grief, lorsqu'elle entre en ligne, de s'enquérir si elle est appuyée et soutenue par de l'infanterie ou de la cavalerie.

Mais examinons de plus près ce reproche de ne rechercher que de *belles* positions sans souci de la position belle ou non qui devait concourir aux efforts de l'infanterie. Nous avons suivi d'un œil attentif les manœuvres de la V division, c'est donc de l'activité de son artillerie que nous pouvons spécialement parler en connaissance de cause.

Le 1^{er} jour des manœuvres, elle reçut l'ordre de son divisionnaire de prendre position sur les hauteurs de Lohn; il s'agissait d'un combat purement défensif; la position fut prise et vers la fin du combat, un régiment se porta vers l'aile droite pour concourir avec l'infanterie à repousser l'attaque ennemie.

Le 2^e jour, un régiment d'artillerie joint à l'avant-garde eut si peu l'unique souci de prendre une *belle* position, que pour seconder l'infanterie, il dut se mettre en batterie près de Schalunen derrière une forêt et employer le tir indirect. Quant aux 2 autres régiments, c'est une position ingrate et défavorable qu'ils durent

prendre près de Limpach pour déloger l'ennemi du Karholz et du Wachthausacker où il était abrité dans des fossés de tirailleurs. A la fin de la journée, après la critique, ces mêmes régiments se portèrent à côté de l'infanterie sur le terrain conquis du Wacht-haus et contribuèrent ainsi à la poursuite de l'ennemi.

Le 3^e jour, sur l'ordre du divisionnaire, 2 régiments prirent une position de rendez-vous derrière le Katzerenwald près Iff-wyl et après reconnaissance du brigadier, occupèrent, d'accord avec le commandant de division, la *seule* position possible, position exposée et dangereuse, mais qui était nécessaire pour appuyer l'infanterie cherchant à arrêter l'effort de toute la III^e division. Une batterie y fut même l'objet d'une charge audacieuse de la cavalerie ennemie. Battant en retraite avec toute la division, la brigade entière d'artillerie soutint la retraite dans la seule position d'où elle pouvait le faire et d'accord avec le divisionnaire, près du Denkmal et de Bischoff.

Le 4^e jour enfin, 2 régiments reçoivent l'ordre d'enterrer leurs pièces devant le bois de Bischoff, ce qu'ils firent. Plus tard, l'en-nemi prononçant son attaque sur la droite, l'un de ces régiments fait un changement de front à droite pour balayer le plateau de Wachthaus où débouchait la III^e division.

Quant au 3^e régiment (le 2/v) coopérant avec l'aile droite de la division il s'était enterré au Wachthaus et y tint ferme avec tant d'abnégation que le brigadier d'infanterie qui commandait cette aile, lui fit dire qu'il déclinait toute responsabilité si l'artil-lerie demeurait plus longtemps dans cette position exposée. Des masses ennemis s'avançaient et il importait de les arrêter ; le régiment tint bon et ne quitta sa place qu'à la dernière extrémité pour aller s'établir dans le fond d'un vallon, position peu *belle*, point dominante et très dangereuse pour la retraite. C'est de là qu'il canonna le gros de l'ennemi descendant le glacis en masses profondes et que son œuvre accomplie, il fut assez heureux pour se retirer intact par les chemins qu'il avait eu la prévoyance de reconnaître soigneusement. Toute la brigade est alors envoyée prendre une dernière position derrière le Limpach, *belle* position celle-là, balayant toute la plaine de Bätterkinden et qui eut l'en-tière approbation du divisionnaire.

Où découvrir dans ces 4 journées les traces d'une tactique mystérieuse, le souci de ne rechercher que de belles positions, le manque de solidarité avec les autres armes, l'égoïsme de l'arme savante et la ténacité à demeurer inutilement en place au lieu de prendre son rang suivant les phases du combat ?

Ce que nous concémons, c'est que l'artillerie de la III^e division fut beaucoup moins mobile et active ; que le 2^e et le 3^e jour, l'infanterie de cette division n'avait aucune artillerie à ses côtés, au moment décisif, ni au Wachthaus, ni à Ifwyl ; mais nous ignorons si c'est faute d'avoir reçu des ordres et d'avoir connu les intentions du divisionnaire. N'ayant pas accompagné les marches de cette division, nous suspendons notre jugement.

Que reste-t-il des reproches adressés à l'artillerie, tout au moins à celle de la V^e division, ensuite du rapport des faits précis que nous venons de détailler ?

Nous ne dirons qu'un mot concernant le reproche adressé aux officiers quartier-maîtres de l'artillerie, de n'avoir pas tenu compte de l'état de guerre et d'avoir fait leurs cantonnements avant l'ordre de dislocation.

Comment auraient-ils pu soigner les cantonnements avant d'en connaître le lieu ? L'ordre de dislocation était donné après la critique ; jusqu'à ce moment chacun l'ignorait et il eût été de toute impossibilité à un officier quelconque de se lancer à la conquête de logis inconnus. Au surplus, grâce à la précision des ordres du commandant de la V^e division, aucun conflit quelconque ne s'est produit dans l'occupation des cantonnements et le mérite des quartier-maîtres d'artillerie s'est borné à devancer suffisamment la troupe pour qu'à son arrivée elle trouvât à se loger sans longue attente.

L'auteur de l'article auquel nous répondons s'écrie en terminant ses critiques : Ces choses devaient être dites, afin qu'il en résulte une amélioration. Cela ne peut plus durer ainsi. (Es kann nicht länger so gehen) !

Quant à nous, nous disons que ce qui doit cesser, ce sont les reproches vagues, non appuyés sur des faits concrets ; c'est la déconsidération jetée légèrement sur une arme qui certes n'est pas parfaite, qui commet des fautes, mais qui comme les autres armes est animée du plus grand désir de bien faire.

Dire de l'artillerie : cela ne peut plus durer ainsi, c'est l'accuser d'incapacité, d'indiscipline ou de mauvais vouloir et certes elle ne mérite aucun de ces reproches. Elle saura toujours se défendre, lorsque, invoquant Hohenlohe parlant de l'artillerie allemande de 1866, on cherchera à nous appliquer des critiques que l'éminent écrivain n'adresse que rétrospectivement et qui ne seraient pas plus justifiées contre l'artillerie allemande actuelle que contre la nôtre, qui elle aussi a marché, a travaillé et a progressé.

L'artillerie saura toujours plus se pénétrer du rôle que lui impose la marche générale du combat, lorsque comme l'a fait parfois le commandant de la V^e division, elle recevra les directions nécessaires et surtout lorsque les brigadiers d'artillerie seront plus que maintenant tenus au courant des intentions de leur commandant en chef pour s'y conformer et prendre leurs dispositions en conséquence.

Si le *laïque* qui accuse si sévèrement notre artillerie reprend la plume après de prochaines manœuvres, il pourra peut-être ajouter charitalement à ses critiques, quelques paroles bienveillantes et alors ses réflexions seront mieux en place dans un supplément au *journal d'artillerie*, que celles dont nous venons de relever les erreurs.

††

Le nouveau fusil suisse.

Nous donnons ci-dessous, d'après la *Feuille fédérale* et d'après quelques journaux, divers renseignements sur notre nouveau fusil, dont plusieurs sont encore peu connus.

Voici, en premier lieu, le texte du Message du Conseil fédéral, en date du 25 novembre 1889, demandant à l'Assemblée fédérale un crédit définitif pour la construction de l'arme et de la munition, par un arrêté qui a été adopté à l'unanimité dans les deux Chambres :

Monsieur le président et Messieurs. — Sous date du 24-26 juin de l'année courante, et en vous basant sur notre message du 19 même mois, vous avez pris les décisions suivantes :

« Art. 1^{er}. Sous la désignation officielle de « fusil suisse à répétition, modèle de 1889, » il est introduit pour l'infanterie de l'élite et de la landwehr, ainsi que pour la cavalerie, le parc et le génie de l'élite, de nouvelles armes à feu portatives, conformes au modèle de fusil présenté par la commission des fusils.

» Art. 2. Le conseil fédéral est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les nouveaux fusils et la nouvelle munition soient fabriqués à bref délai.

» Art. 3. Le conseil fédéral est invité à présenter les demandes de crédit nécessaires, dans la prochaine session des Chambres fédérales. En attendant, il est autorisé à contracter un emprunt jusqu'à concurrence de seize millions de francs au maximum.

» Art. 4. Le présent arrêté, n'étant pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur. »

Pour se conformer aux ordres contenus dans ces décisions, le